

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 954

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES
D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO

Règlement 954 relatif à la démolition des immeubles

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

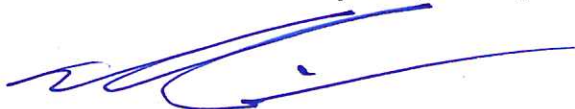
1. Que le conseil municipal, lors d'une séance générale tenue le 2 mai 2022, a adopté le projet de règlement numéro 954 qui porte le titre mentionné ci-dessus.
2. Qu'une assemblée de consultation aura lieu le **16 mai 2022 à 19 h** au Centre communautaire situé au 2016, boulevard René-Gaultier à Varennes. Au cours de cette assemblée publique, le Maire et le directeur des Services juridiques et Greffier, expliqueront ce projet de règlement, énonceront les conséquences de son adoption et entendront les personnes désirant s'exprimer à ce sujet.
3. **Objet et secteur visé par ce projet de règlement :**

Zones concernées : TOUT LE TERRITOIRE

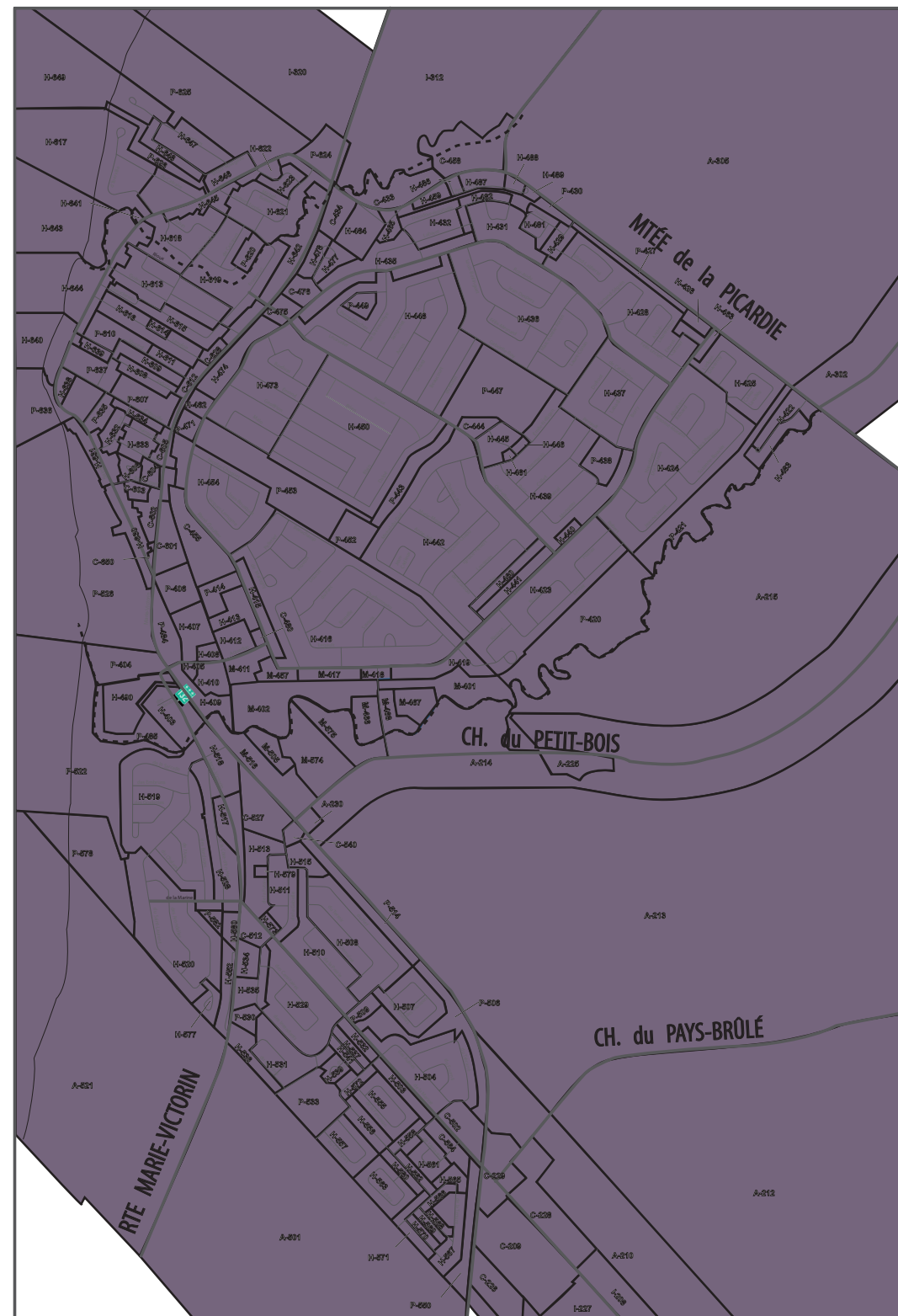
4. Que ce projet de règlement ne contient aucune des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du greffier aux heures régulières de bureau.


Donné à Varennes, ce 3 mai 2022.

Le directeur des Services juridiques et greffier,



Me Marc Giard, OMA

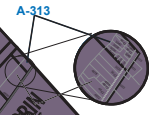



VARENNES

**Projet de règlement relatif à la
démolition des Immeubles # 954**

- zones concernées
- zones contiguës

Mai 2022



A-313
 A-102
 A-101
 A-201
 A-202